

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 06/2023

Séance du 25 mars 2023

OBJET : Examen du budget primitif 2023.

Afférents au Conseil : **10**
Membres en exercice : **10**

Date de la convocation : 16/03/2023
Date d'affichage : 16/03/2023
Ayant délibéré : 8 Votés Pour : 8
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et trois, le vingt-cinq mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur FOATELLI Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	M. BRANDIZI Pierre
M. FOATELLI Jean-Claude	M. VANNI Alain
M. CASALTA Jean-Philippe	
M. BASTIANELLI Francis	

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget 2023 qui se décompose comme suit :

Dépenses de la section de fonctionnement : 632 663,19 €.

Recettes de la section de fonctionnement : 632 663,19 €.

Dépenses de la section d'investissement : 2 116 873,10 € (dont 0 € de restes à réaliser).

Recettes de la section d'investissement : 2 116 873,10 € (dont 5 366 € de restes à réaliser).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Adopte** le Budget principal 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 25/03/2023

Le Maire

Jean-Luc MILLO

